

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°325

**Décision modificative
N°4
sur le budget principal
de la Commune**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, Mme Audrey Varro, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali,

Etaient représentés : M. Pierre Marseille par Mme Michèle Barnoin, Mme Séverine Canino par M. Jean-Louis Dalloni,

Absent non représenté : M. Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget principal de la Commune, en procédant à des opérations, selon les éléments suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution De crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60632 : fournitures de petit équipement		540.04 €		
Total D 011 : Charges à caractère général		540.04 €		
R 002 : résultat de fonctionnement reporté				245.19 €
Total R 002 : résultat de fonctionnement reporté				245.19 €
R 781 : reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				294.85 €
TOTAL R 78 : reprises sur provisions				294.85 €
Total		540.04 €		540.04 €

AR Prefecture

006-210600771-20241129-325A-BF
Reçu le 10/12/2024

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution De crédits	Augmentation de crédits	Diminution De crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2184 : matériel de bureau et mobilier		1053.64 €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		1053.64 €		
R 001 : solde d'exécution de la section d'investissement				53.64 €
Total R 001 : solde exécution invest. reporté				53.64 €
R 024 : produits des cessions d'immobilisations				1000.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisation				1000.00 €
Total		1053.64 €		1053.64 €
Total général		1593.68 €		1593.68 €

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les opérations ci-dessus présentées, formant la décision modificative n°4 sur le budget principal de la Commune.

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire
Michel Calmet




La Secrétaire de séance
Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.